

Communiqué de presse

Publication d'une étude

Insee Flash
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 16 juillet 2024

7 % du parc automobile de la ZFE de Lyon interdit à la circulation en 2024

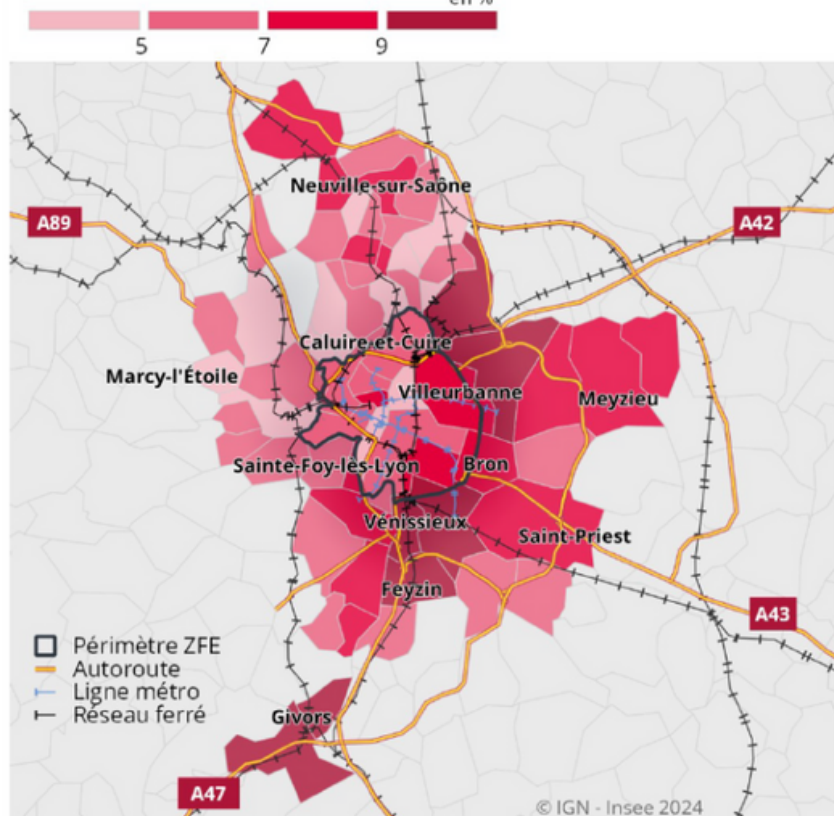
Au 1^{er} janvier 2024, la réglementation relative à la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) pour les véhicules particuliers est entrée en vigueur dans la Métropole de Lyon. Elle vise à améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise en interdisant la circulation et le stationnement des véhicules particuliers les plus polluants (non classés ou classés Crit'Air 4 et 5).



Au 1^{er} janvier 2024, 23 000 véhicules appartenant aux particuliers résidant dans la ZFE ne peuvent plus circuler ou stationner dans cette zone

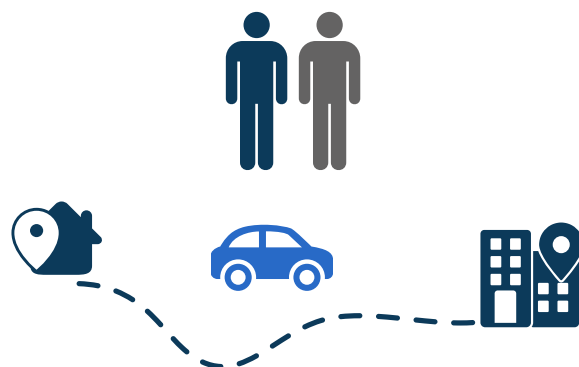
Près d'1 actif en emploi sur 2 déclare utiliser une voiture pour ses trajets domicile-travail

Part des véhicules interdits au 1^{er} janvier 2024
en %

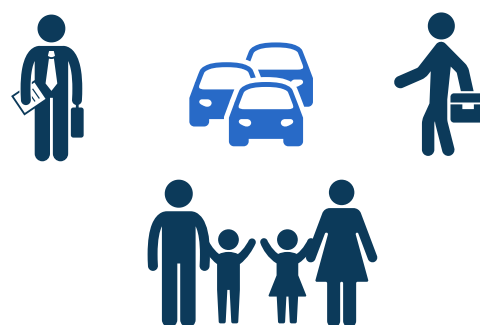


Lecture : Depuis le 1^{er} janvier 2024, 5 % des véhicules immatriculés à Caluire-et-Cuire n'ont plus le droit de circuler ou stationner dans la ZFE.

Source : SDES, répertoire RSVERO au 1^{er} janvier 2023.



Les cadres, les professions intermédiaires et les couples avec enfants sont les plus nombreux à utiliser leur véhicule pour se rendre au travail



Service de presse
Jordan Staad

Tel : 06 12 17 21 23

Mél : dr69-sed-conseil-media@insee.fr

Consulter la publication

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 145

Fil X régional @InseeAra